

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 6-7

Artikel: L'année cruciale 1940... : Les circonstances qui ont préservé la Suisse d'une invasion allemande. 1re partie
Autor: Senn, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année cruciale 1940...

Les circonstances qui ont préservé la Suisse d'une invasion allemande (1)

Markus Heiniger, ci-devant rédacteur du *Friedenszeitung* a publié en 1989 un ouvrage intitulé *Treize facteurs qui ont permis à la Suisse d'échapper à une conquête étrangère au cours de la Seconde Guerre mondiale*. L'auteur a exploité les publications consacrées à ce sujet, parues jusqu'au milieu des années quatre-vingts. Il en a conclu que notre pays n'a jamais subi de menaces militaires sérieuses. S'il a été préservé d'une invasion, c'est grâce à sa collaboration économique avec les puissances de l'Axe, ses forces armées n'ayant jamais joué que le rôle de figurants.

■ Cdt C Hans Senn¹

Les travaux de Markus Heiniger et Jakob Tanner

Heiniger prônait cette argumentation pour justifier l'initiative visant à la suppression de l'armée et pour contester l'opportunité des festivités dites «DIAMANT» destinées à rendre hommage aux vétérans du service actif 1939-45, à l'occasion du cinquantenaire de la mobilisation générale de 1939.

L'historien zurichois de l'économie, Jakob Tanner s'est largement inspiré des thèses de Heiniger dans le cours qu'il donna en 1997 à l'Université de Bâle. Il déclara que les écrits de Heiniger constituaient le meilleur condensé publié jusqu'alors des faits historiques connus. Il mentionnait en passant l'ouvrage de Klaus Urner, paru en 1990, sur les plans

d'Hitler en vue de la conquête de la Suisse, mais il tenait à peine compte des résultats de ces recherches. Tanner, auteur de *Réduit et commerce extérieur*, souligne les effets réciproques du gigantesque effort pour constituer le Réduit et de l'intensité des relations économiques avec l'étranger, de la volonté de défense mais aussi des tendances de certains citoyens à s'assimiler à l'Ordre nouveau.

Tanner estime en effet que beaucoup de nos compatriotes ont fait montre d'ambivalence. Il rappelle que les Suisses subissaient successivement l'influence de ceux qui croyaient à la victoire finale du Reich et de ceux qui vivaient dans l'espérance d'un débarquement libérateur des Alliés sur le continent européen. Un avenir incertain, excluant l'assurance d'une issue favorable de la guerre, conduisait forcément chacun à des préparatifs divers, à des attitudes différenciées et sou-

vent contradictoires. On doit comprendre que, pour nos autorités, il était bien difficile de concevoir une stratégie homogène. Ainsi peut-on comprendre que Guisan ait appelé les Suisses à manifester une ferme volonté de défense et incité le Conseil fédéral à se montrer conciliant dans ses relations avec l'étranger.

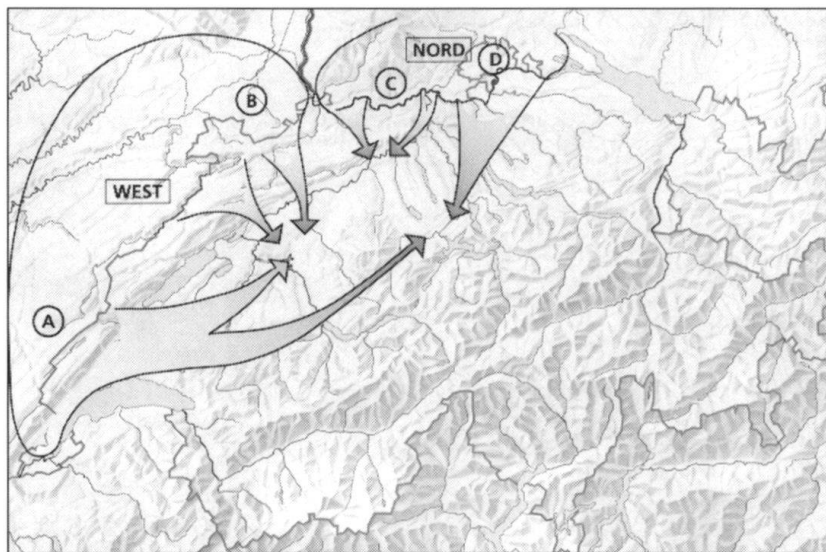
Tanner relève qu'en période de grande insécurité, tout pays penche habituellement vers la bivalence d'attitude. Les dirigeants créent un degré optimal de sécurité s'ils parviennent à combiner des intentions apparemment contradictoires pour les faire paraître concordantes au niveau stratégique. Cela a consisté essentiellement, pour notre pays, en une coopération raisonnée des efforts de dissuasion militaire et de réglementation appropriée de la vie économique.

Jusqu'à ce point nous pouvons approuver les conceptions

¹Version française, par le divisionnaire Denis Borel, de *Schicksalsjahr 1940. Gründe für die Verschonung der Schweiz vor einem deutschen Angriff*. Stäfa, 2000.

de Tanner. Toutefois, il y ajoute que le fait d'avoir été préservé de la guerre, comme une île sainte, a suscité la conviction qu'il existait un «cas spécial Suisse» et, dans le peuple, un sentiment national exagéré, une exaltation de notre spécificité bénéfique. La mémoire des Suisses est dominée clairement par la composante «Résistance», prétend Tanner; notre population s'est accrochée dans l'après-guerre à un véritable mythe du Réduit. Elle voyait le pays sous l'aspect d'une forteresse aussi imprenable que l'avait paru celle de 1940-45. Il convient donc que les Suisses d'aujourd'hui s'habituent à faire une comparaison honnête de la Suisse héroïque pleine d'humanité avec ce qu'on leur reproche maintenant d'avoir été: des gens qui se comportaient comme des vainqueurs, qui ignoraient les blocus, accaparaient l'or des étrangers et s'enrichissaient comme marchands d'armes.

On doit reconnaître que, pendant les premières décennies de l'après-guerre, la conviction que notre pays avait échappé à la guerre, en premier lieu grâce à sa volonté de résistance, était profondément ancrée dans notre conscience. Toutefois les historiens, les chercheurs ne restaient pas passifs et muets. Dès les années 1970, ils se sont mis à l'investigation critique des autres raisons qui avaient probablement contribué à nous permettre de vivre en paix. Ils ont mis le doigt sur des faits ou des attitudes critiquables. Qui-conque s'intéressait à l'histoire contemporaine pouvait se modeler une image très nuancée de son pays pendant la Secon-



Menace stratégique contre la Suisse à partir de juin 1940.

de Guerre mondiale. Nos compatriotes ont pu découvrir, qu'en plus de l'affirmation de la volonté de résistance, toutes sortes d'actes de diplomates, d'experts en économie, de personnes chargées du service de renseignement ou de l'aide humanitaire ont pu contribuer à nous épargner la guerre. Cela est depuis longtemps reconnu.

Les Suisses ont aussi appris que le Conseil fédéral n'avait pas appliqué envers les fugitifs étrangers des mesures aussi généreuses que ses moyens matériels et humains le lui auraient permis, que la Banque Nationale achetait sans discernement de l'or à la *Reichsbank*. Et voilà qu'aujourd'hui, il faut lutter contre la tendance de certains historiens à monter en épingle surtout les faits et mentalités condamnables. On paraît oublier que nos dirigeants des années de guerre subissaient constamment des pressions étrangères et n'avaient qu'une bien faible marge de liberté d'action.

De juillet 1940 à l'automne 1942, l'amiral Canaris, chef de l'Office du contre-espionnage du commandement suprême de la *Wehrmacht*, soumit la Suisse à un espionnage militaire intense. A la même époque, l'Office politique du ministère allemand des Affaires étrangères recensa et enregistra tout ce qui lui paraissait exprimer une attitude ou des actes anti-allemands de la part des Suisses. Cette double recherche de renseignements fait comprendre que les personnages principaux du gouvernement et des forces armées s'attendaient à ce qu'un beau jour, Hitler ordonnerait d'attaquer la Suisse.

A partir de l'été 1941, la *Wehrmacht* se trouva si engagée dans son offensive contre l'Union soviétique, qu'elle n'aurait que difficilement été en mesure de retirer de son théâtre d'opérations principal le volume de forces nécessaires pour conquérir la Suisse. D'ailleurs les autorités supérieures du *Reich* commençaient à estimer



D'innombrables citoyens-soldats étaient prêts à sacrifier leur vie pour s'opposer à une invasion allemande. Ainsi un paysan de Courroux (près de Delémont) qui emportait en service son couteau de boucher, pour n'être pas pris par les Allemands quand il n'aurait plus de cartouches... Ici, un mannequin-appointé sanitaire au Musée militaire genevois.

qu'une Suisse intacte pourrait leur être plus utile qu'une Suisse occupée et dévastée. Elles s'employèrent à tempérer l'ardeur des grands personnages

du parti national-socialiste qui voyaient avec satisfaction la perspective d'une conquête de la Suisse (par exemple l'exécution du Plan Böhme).

Les historiens se disputent encore sur la part des considérations politiques, stratégiques, économiques et strictement militaires dans la décision d'épargner la Suisse au cours du second semestre de 1940. Dans la suite de notre étude, nous allons chercher à clarifier ce point.

Evolution des échanges économiques

Jusqu'à l'effondrement de la France, les facteurs économiques n'ont joué qu'un rôle mineur dans l'affrontement de l'Allemagne avec les autres bellicérants. Les mesures de blocus des deux camps commençaient à peine à se concrétiser. Il était encore possible d'utiliser les voies de communication, dont la plupart étaient encore ouvertes, pour importer ou exporter des biens en quantités suffisantes. Pourtant, le fait que, subitement, notre pays se soit trouvé presque totalement encerclé par les forces de l'Axe modifia d'une manière abrupte notre situation économique. Les réserves en dollars perdirent de leur importance et le franc devint une devise recherchée.

Jakob Tanner souligne que la Suisse, grâce à la convertibilité de sa monnaie, ne perdit pas la confiance en l'avenir de sa place financière. En fait, les contemporains de cette époque se souviennent du fatalisme pré-occupant qui s'empara des esprits. Nos concitoyens se préparèrent au pire en matière d'économie et perdirent momentanément l'espoir en une résistance efficace. Comme les importations de biens d'outre-mer

étaient stoppées, nos crédits en dollars ne servaient plus à grand-chose. Ils étaient d'ailleurs menacés de blocus. Heureusement que la grande valeur du franc suisse nous donna la possibilité de nous procurer des biens dans le pays même et d'accéder aux ressources de l'étranger proche.

Pendant la « drôle de guerre »

Le traité conclu à la Haye en 1907, qui définit les droits et devoirs des puissances neutres en cas de guerre terrestre, ne comporte aucune interdiction d'exportation de matériel de guerre par des entreprises privées. Les éventuelles restrictions qu'impose un Etat neutre doivent être appliquées équitablement à tous les belligérants. Ainsi le volume des livraisons correspondait aux commandes. Afin de ne pas restreindre la possibilité de la Suisse de renforcer son armement, le Conseil fédéral introduisit, dans l'ordonnance du printemps 1939 sur le maintien de la neutralité, l'interdiction d'exportation de matériel de guerre vers les Etats belligérants.

Après l'ouverture des hostilités, la France et la Grande-Bretagne exigèrent que les traités de livraison d'armement conclus en temps de paix continuent à être appliqués. Cette exigence ainsi que des considérations économiques amenèrent le Conseil fédéral, au début de septembre 1939, à abroger l'interdiction d'exportation par ordonnance interne. Il proclama que les besoins de notre armée avaient la priorité et que les

Etats étrangers devaient fournir les matières premières pour la réalisation de leurs commandes. Cette décision ne fut publiée qu'en février 1940. Elle rendait la légation allemande attentive aux livraisons d'armes par la Suisse aux puissances alliées de l'Ouest. Au printemps 1940, ces exportations avaient l'ampleur approximative de 260 millions de francs, alors que les exportations vers

l'Allemagne n'atteignaient que la valeur de 3 millions. Les livraisons au III^e Reich consistaient surtout en machines-outils destinées à la confection de détonateurs « tempés ».

Constatant que la production d'armement de la Suisse était minuscule en comparaison de celle de l'Allemagne, les autorités de ce pays ne se souciaient guère de la capacité suisse de



A la fin des années 1930, le Guillaume Tell peint par Ferdinand Hodler ne symbolise-t-il pas l'attitude de la population suisse dans son ensemble face au nazisme ?



Jun 1940: la frontière suisse est atteinte. Le Generalmajor von Langermann und Erlenkamp (devant à droite), commandant de la 29^e division motorisée, au poste de douane de Goumois, juin 1940 (Collection Georges Wüthrich).

production d'armes et de munitions. Toutefois, comme la guerre durait, il parut indispensable de tirer parti à fond de toutes les possibilités de production.

En avril 1940, le Conseil fédéral signa avec la France et la Grande-Bretagne un traité de blocus. Il en résulta que, pour assurer l'importation de biens étrangers, notre gouvernement devait, non seulement donner son accord à une démarche d'autorisation, mais aussi s'astreindre à des limitations d'exportations de matériel stratégique vers l'Allemagne et l'Italie. Le matériel de guerre proprement dit n'était pas concerné, car les puissances de l'Ouest profitaient unilatéralement des exportations suisses.

Pendant la Campagne de France

Il ressort d'une étude allemande, élaborée peu avant le 10 mai 1940 et intitulée *Economie militaire de la Suisse*, que le recours à certaines catégories de produits suisses pouvait accroître de manière significative la capacité allemande en production d'armement. Plus importante était considérée toutefois l'interdiction faite à la Suisse de livrer du matériel de guerre aux Alliés.

Dans un chapitre de l'étude, les auteurs traitent la possibilité de s'attaquer à l'économie de guerre de la Suisse dans les deux cas suivants: la Suisse est entraînée dans la guerre ou n'y est pas mêlée. Dans le premier

cas, on pourrait obtenir un effet durable en démantelant le réseau d'alimentation en électricité dans l'ensemble du pays. La Suisse est en effet bien plus dépendante du bon fonctionnement de ses sources d'électricité que tout autre pays. Par ailleurs, les régions les plus industrialisées pourraient rapidement tomber en mains d'un agresseur, car elles se trouvent proches de la frontière dans les trois parties Est, Nord et Ouest du pays.

Même si la Suisse restait en marge d'un conflit militaire, son économie de guerre pâtirait grandement de sa situation d'Etat enclavé. Si toute importation de biens vitaux devenait impossible, la Suisse ne pourrait guère vivre de ses propres produits pendant plus de six mois. Il était donc évident, pour les auteurs de l'étude, que la Suisse pouvait être étranglée économiquement.

C'est à fin mai que débutèrent à Berlin des négociations économiques germano-suisse. Les délégués allemands formulèrent d'emblée le reproche injustifié à la Suisse que ses livraisons unilatérales de matériel de guerre aux Alliées n'étaient pas compatibles avec la neutralité et qu'il fallait instaurer un traitement paritaire des deux parties au conflit. Si la Suisse devait ne pas se ranger à cette exigence, on la priverait de tout ravitaillement en charbon, car l'Allemagne n'était plus disposée à fournir à la Suisse du charbon et du fer lui permettant d'usiner du matériel de guerre qu'elle livrerait aux ennemis de l'Axe. Les entretiens furent interrompus au dé-

but du mois de juin pour permettre à la délégation suisse d'obtenir de nouvelles instructions du Conseil fédéral. Comme la délégation suisse tardait à répondre, l'Allemagne interrompit à mi-juin ses livraisons de charbon et menaça la Suisse de la priver de toutes les fournitures qu'elle lui livrait.

Au début du mois de juin, l'état-major spécial allemand, chargé de traiter de la guerre économique et des mesures afférentes, soumit aux autorités intéressées un mémoire mis au net sur *L'exécution des mesures en matière de guerre économique visant les sources de puissances ennemies en Suisse*. Les destinataires de ce document pouvaient faire part de leurs remarques jusqu'au 12 juin, ensuite de quoi on le soumettrait au Führer. Les sources disponibles ne permettent malheureusement pas de savoir si, et dans l'affirmative, quand cela fut fait. Les auteurs du mémoire déclaraient que la Suisse, en cosignant l'accord de blocus des Alliés, avait abandonné son devoir de neutralité économique. Ils l'accusaient de fournir aux ennemis du Reich du matériel de guerre en quantités grandement supérieures à celles qu'elle destinait à l'Allemagne. Il fallait mettre fin à cet état de fait. Les auteurs du mémoire émettaient en outre l'avis qu'il serait désirable de se procurer en Suisse des machines-outils, des moteurs, des canons de petit calibre, des produits en aluminium ainsi que des instruments de précision.

Il serait toutefois difficile de satisfaire l'exigence du Conseil

fédéral visant à obtenir de l'Allemagne les matières premières destinées à fabriquer les objets requis, car l'Allemagne était elle-même tenue d'en importer en masse pour sa propre production. En outre, elle se heurtait à un manque de devises. Il semblait nécessaire d'obtenir de la Suisse des crédits à long terme. Finalement, il paraissait encore plus urgent d'exiger la cessation des livraisons suisses de biens à l'étranger. A cet effet, il s'imposait d'amener le Conseil fédéral à s'incliner devant les mesures de guerre économique et politique agressives du Reich. Le seul moyen de pression efficace consisterait en l'interruption des livraisons de charbon, tout en évitant de perturber le transit de ce combustible vers l'Italie. Les succès militaires grandissant de la campagne de France permettaient d'accentuer progressivement la pression sur la Suisse. Il convenait donc de s'abstenir momentanément de signer un accord à long terme.

Les négociations reprirent à mi-juin. Les délégués suisses firent quelques concessions dans le domaine des crédits et des matières premières. Ils présentèrent aussi une première liste du matériel de guerre que l'industrie suisse était en mesure de fournir. La délégation allemande annonça qu'elle entendait prendre à son bénéfice les commandes de la Belgique, de la Hollande et de la Norvège. Elle imposa à la Suisse la cessation de ses livraisons à la Grande-Bretagne. Monsieur Jean Hotz, chef de la délégation suisse, négocia avec une grande détermination, malgré la situation très difficile de notre pays presque entièrement entouré par des forces de l'Axe. Il ne se laissa jamais impressionner par les sanctions et les menaces des autorités allemandes.

Vers la fin du mois de juin, les organes de contre-espionnage allemand apprirent, d'une source sûre infiltrée dans le



« La lettre » du peintre militaire Henry Meylan (1985-1980).

personnel de la Légation de Suisse, quel était le but d'un voyage à Berne de Monsieur Fröhlicher, notre ministre. Celui-ci voulait faire part de ce qui suit et savoir ce que Berne en pensait:

1. On peut considérer comme assuré que l'Allemagne n'a pas l'intention de démembrer prochainement la Suisse. Un plan de partage de notre pays avec l'Italie est préparé, à réaliser dès que la guerre se terminerait par une victoire des forces de l'Axe. Toutefois ce plan a été abandonné mais, dans les milieux dirigeants du Reich, on continue à estimer que des États multilingues n'ont plus de raison d'être. L'Allemagne songe pour le moment à s'assurer la maîtrise absolue sur la Suisse par des moyens pacifiques. Cela signifie qu'il faut commencer par mettre notre pays à genoux par des mesures d'ordre économique. Ce-

la l'amènera à chercher des appuis en Allemagne, puis à demander à s'insérer dans le territoire économique de la Grande Allemagne.

2. On estime déplorable que la presse suisse néglige la neutralité à laquelle elle est tenue en manifestant des sentiments hostiles à l'Allemagne.

A la lecture de ces informations, on se rend compte de la pression qui s'exerçait alors sur notre pays. Le 9 août, au bout de trois mois de dures négociations, le traité économique germano-suisse fut signé. La Suisse était tenue de verser 124 millions de francs à titre de crédit au clearing. Elle devait accepter l'institution d'un système de certificats d'accompagnement, s'engager à livrer 5600 tonnes d'aluminium et promettre de ne vendre des armes qu'au III^e Reich. Moyennant une livraison d'énergie

électrique à l'Allemagne, celle-ci était disposée, dans une mesure restreinte, à ravitailler la Suisse en charbon.

En automne 1940, le service de renseignement allemand apprit que des armes et des pièces d'armes étaient illégalement envoyées par voie aérienne et par le corridor terrestre de la France libre¹ vers la Grande-Bretagne et les États-Unis. D'autres messages annonçaient que des brevets étaient livrés à des entreprises occidentales, lesquelles faisaient venir du personnel spécialisé de Suisse. A fin novembre, le Reich décida d'obliger la Suisse à livrer davantage d'armes et d'accorder des crédits plus élevés au clearing.

H. S.

(A suivre)

¹Entre le canton de Genève et Saint-Gingolf.